

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 04 AVRIL 2017

Le conseil des ministres s'est tenu, ce jeudi 04 avril 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- étudié et adopté trois (03) décrets;
- examiné un décret en première lecture ;
- écouté trois (03) communications ;
- et suivi des divers.

A l'entame du conseil, le Président de la République a tenu à féliciter la population togolaise pour sa mobilisation lors des différentes activités ayant marqué le 57^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre pays, de la célébration 1^{er} mai, et a salué l'excellence des relations qui existent entre le Togo et le Ghana comme l'a démontré la récente visite officielle du Chef de l'Etat ghanéen NANA AKUFO-ADDO.

Cette visite, la première de la sous-région, après son élection à la magistrature suprême, a permis aux deux Chefs d'Etat de procéder à des échanges de vue sur des sujets d'intérêt commun d'ordre bilatéral touchant notamment les secteurs de la sécurité, de l'immigration, de l'énergie, de l'agriculture et de l'eau, de la santé, du commerce, de l'économie numérique, de l'environnement, des transports et la question des frontières maritimes. Ils ont également abordé des questions d'ordre sous régional, continental et international.

Le Président de la République a instruit les ministres, de préparer avec soin, les travaux de la grande commission mixte paritaire Togo-Ghana qui se tiendront au mois de juillet prochain.

Le Premier Ministre a, au nom du Gouvernement, rassuré le Président de la République que les instruments de la grande commission mixte seront utilisés pour assurer la résolution des problèmes en vue de favoriser une meilleure intégration des populations.

Il a par ailleurs, salué les efforts du Président de la République dans le cadre de sa politique de réconciliation nationale, son souci permanent du développement de la culture qui a permis aux artistes dans une expression libre de réaliser des fresques symbolisant le chemin de la paix dans le cadre des manifestations du 57^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre pays, le règlement des problèmes des citoyens et le rayonnement de la diplomatie du Chef de l'Etat.

Au titre des décrets

Le premier décret adopté par le conseil porte autorisation de perte de la nationalité togolaise à 274 personnes qui en ont fait la demande suivant la procédure réglementaire.

En conformité avec les dispositions de l'ordonnance N° 78 - 34 du 7 septembre 1978, ce décret permet aux requérants de pouvoir jouir d'une autre nationalité acquise par voie de naturalisation et¹ qui impose l'abandon de la nationalité togolaise.

Cette autorisation de perte de la nationalité n'est toutefois effective qu'après restitution, par les requérants, de tous les documents qui leur avaient été délivrés au titre de la nationalité togolaise.

Le deuxième décret adopté par le conseil porte institution de l'audit de la sécurité routière au Togo en conformité avec la directive N°13/2009 du 25 septembre 2009 de l'UEMOA.

Ce décret prend en compte le cadre général d'évaluation du potentiel d'insécurité routière et la performance sécuritaire des infrastructures et services de transport, des projets et programmes concernant la sécurité des usagers et instaure un audit de sécurité routière.

Son adoption, en enrichissant l'arsenal juridique de notre pays, permettra de rendre les routes plus sûres par des actions pratiques et des mesures rigoureuses tout en impliquant tous les secteurs qui s'occupent de la sécurité routière.

Le troisième décret adopté porte institution et organisation du système d'information sur les accidents de la circulation au Togo.

Il permet à notre pays, en prenant en compte la directive N°14/2009 de l'UEMOA, l'institution d'un système d'information sur les accidents de la circulation routière dans le but de permettre à notre pays de disposer de statistiques réelles pouvant le conduire à prendre des mesures idoines pour réduire le taux de morbidité routière.

Par ailleurs, le conseil a examiné en première lecture le décret portant modalités d'application de la loi N° [2016-006](#) du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques.

Au titre des communications,

Le ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique sont intervenus tour à tour pour présenter :

- 1- une communication relative à la redynamisation du conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique (CREAA) ;
- 2- l'organisation de la troisième édition du forum national de la femme togolaise ;
- 3- une communication relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel, en Afrique de l'Ouest et au bilan de la campagne 2016-2017.

La première communication rend compte au conseil des difficultés que traverse le Conseil Régional pour l'Education et l'Alphabétisation en Afrique (CREAA) dont notre pays abrite le siège.

Pour redynamiser les activités du CREAA, le conseil a accepté le principe d'organisation d'une session extraordinaire des ministres chargés de l'alphabétisation des pays membres dans notre pays afin de réfléchir sur les solutions à mettre en œuvre pour relancer le Centre.

La seconde communication a porté sur l'organisation de la 3^{ème} édition du forum national de la Femme, institué par décret N° [2011-159](#) du 18 novembre 2011.

Au regard des succès obtenus au cours des deux précédentes éditions, l'édition de cette année est prévue pour se tenir au mois de juin 2017.

Pour permettre aux 800 participants attendus, de tirer meilleur profit de cette session, le conseil des ministres a instruit madame le ministre chargé de l'action sociale d'affiner les thèmes et les sujets des panels à développer à cette occasion.

La troisième communication suivie par le conseil est relative à la sécurité nutritionnelle au sahel, en Afrique de l'ouest et au bilan de la campagne 2016-2017 au Togo.

Ce rapport dressé par le dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires, fait apparaître globalement une hausse des productions céréalières, un épuisement des ressources fourragères et le tarissement des points d'eau dans la région sahélienne accentuant la pression de la transhumance vers les pays côtiers et une situation alimentaire et nutritionnelle préoccupante dans le bassin du Lac Tchad.

Au plan national, on note des excédents de plus de 96 000 tonnes de céréales, 661 000 tonnes en ce qui concerne les tubercules, et plus de 144 000 tonnes pour les légumineuses.

Les mêmes progressions sont relevées dans le secteur de la production animale entre 1 à 8% et plus de 33% de tonnes dans le secteur halieutique.

Ces résultats forts encourageants ont valu à notre pays d'être sollicité par la CEDEAO pour la constitution d'une réserve alimentaire en vue de juguler les risques réels d'une instabilité alimentaire dans notre espace communautaire.

Le conseil a saisi l'occasion pour saluer les performances du secteur agricole, qui résulte des multiples soutiens et réformes apportés au monde agricole et qui se situe dans la vision de développement inclusif du chef de l'Etat.

En divers

Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé a rendu compte au conseil du séjour au Togo du 24 au 26 avril 2017, d'une délégation belge conduite par la secrétaire d'Etat chargée du commerce

Au cours de cette visite, la délégation belge a eu de nombreux échanges avec le secteur privé togolais ainsi qu'avec plusieurs départements ministériels, et a suivi une présentation des opportunités économiques à saisir au Togo. La délégation belge a marqué sa satisfaction et a remercié le gouvernement togolais suite à cette mission.

Cette mission fait suite à celle conduite par le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé en Belgique du 18 au 20 avril 2017, au forum Africa – Belgium Business Week édition 2017 où notre pays, le Togo, était l'invité d'honneur. Ce forum a regroupé les opérateurs économiques belges, européens et africains.

Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé a également informé le conseil de la visite d'une délégation d'hommes d'affaires indiens dans les prochains jours dans notre pays. L'arrivée de la délégation indienne est l'une des résultantes de la participation de notre pays au conclave Inde – Afrique tenu à New-Dehli en mars 2017.

Fait à Lomé le 04 mai 2017

Le Conseil des ministres